

PV DE LA REUNION DU CONSEIL DE LABORATOIRE DU 17 SEPTEMBRE 2013

Présents : Abdelwahab Biad, Jean-Philippe Derosier, Arnaud Haquet, Anne-Thida Norodom, Carole Nivard, Corinne Thierry, Christophe Willmann.

Excusés : Jean-Philippe Bras, Cécile Legros, Valérie Parisot.

Invité : Jean-Philippe Dom

1. Election du co-directeur

En remplacement de David Robine, est proposée la candidature de Suzanne Carval.

Une assemblée générale est prévue si possible le mardi 15 octobre pour organiser les élections et traiter de deux points particuliers : la communication du CUREJ (logo et site internet), le programme des manifestations et projets scientifiques pour l'année 2013-2014.

2. Relevé des décisions du CS UFR

Le relevé des décisions du CS de l'UFR qui s'est déroulé le 10 septembre 2013 est communiqué aux membres du conseil de laboratoire (v. annexe).

Des discussions sont menées au sujet de la motion relative à l'attribution des contrats doctoraux. Arnaud Haquet suggère de demander directement au ministère si le Président de l'université dispose d'une compétence liée concernant la signature du contrat doctoral dont l'attribution a été décidée par dérogation du Conseil scientifique.

3. Nouveau membre

La candidature de Catherine Blaizot-Hazard, maître de conférences en droit public, en tant que membre permanent du CUREJ est présentée aux membres du conseil. A la suite de l'examen de son curriculum vitae, la candidature est acceptée.

4. Communication : logo et site Internet

Cinq propositions de logo pour le CUREJ sont présentées aux membres du Conseil (cf. annexe). Plusieurs remarques sont formulées à partir de la proposition 1 sur les boucles de la Seine :

- Il faudrait faire ressortir les couleurs du droit : peut-être plus de rouge, un bleu plus foncé (proche du bleu du droit comme Litec), faire une proposition avec du gris pour la modernité
- Le « R » n'est pas suffisamment visible : il faudrait donc retravailler la boucle du R et/ou J, avec peut-être un « R » ouvert (cf. logo UPMC)
- L'arrondi des lettres de fin pourrait être généralisé aux autres lettres : notamment le C, le U et le E, en plus du R et J déjà arrondis.
- La transparence du E est intéressante, pourrait-on désolidariser les trois branches horizontales de la branche verticale afin de mieux symboliser les trois équipes
- Il faut imaginer le logo sur tous les supports possibles : donc prévoir seulement deux couleurs pour des raisons financières et un fond blanc : courrier, affiche, stylo

Site internet : un deuxième rendez-vous a été fixé avec l'agence Pixell qui proposait le devis le plus intéressant. Il faudra demander dans quelle mesure sera assurée la maintenance du site et si une

formation peut-être dispensée pour le personnel administratif. Des propositions de contenu de site sont faites par les membres :

- publication électronique ;
- photos pour les colloques et couvertures d'ouvrages ainsi que des vidéos => connaître la capacité de stockage ;
- liens utiles : site ED, autres centres de recherche, institutions éventuelles, PURH
- liste avec éventuellement une présentation des M2 recherche.

C.Thierry signale que le basculement vers le nouveau K-Sup devrait avoir lieu courant novembre. La présence d'une page K-Sup ainsi que l'existence d'un site internet propre au CUREJ obligera à une double saisie pour toute mise à jour.

5. Enseignants-chercheurs visiteurs

Il est aït une rapide présentation de la procédure d'invitation d'enseignants-chercheurs étrangers. Il faut encourager l'utilisation de cette procédure trop peu usitée par le CUREJ alors que le nombre d'invitations constitue un atout dans le bilan des centres de recherche selon les critères de l'AERES.

Les documents utiles sont disponibles en ligne sur le site de l'Université, publiés les 10 et 11 septembre 2013.

La procédure débute en octobre N-1 par un appel à candidature de la part de la vice-présidence. Le dossier doit être préparée et visé par le Conseil de laboratoire avec un avis du directeur. Le CS de la composante établit un classement pour l'ensemble des demandes de l'UFR ce qui entraîne une concurrence entre les trois disciplines : droit, économie, gestion. Le CS de l'université effectue la répartition des enseignants-chercheurs par composante et vérifie les dossiers. Le Président signe un protocole d'accueil et une convention qui permettront la prise en charge des frais de l'enseignant-chercheur visiteur au moment de son arrivée.

C. Thierry fait remarquer que les enseignants chercheurs visiteurs du pôle Pasteur peuvent être logés au 5^{ème} étage du bâtiment sous réserve de disponibilité des studios.

Le dossier doit présenter un véritable projet scientifique d'accueil avec des projets de publication et de conférences, la durée du séjour en privilégiant des séjours courts et un curriculum vitae du candidat.

6. Abonnements

Laurence Renou du Service Commun de Documentation (SCD) demande qu'un arbitrage soit effectué entre les revues électroniques et les revues papier lorsque des doublons existent. Il est important que les enseignants-chercheurs définissent quelles sont les ressources indispensables et lorsqu'il apparaît nécessaire de conserver les deux types de revue.

David Robine avait négocié les abonnements pour un accès illimité et un reversement au SCD qui prenait en charge l'abonnement Dalloz du fait de son accessibilité à l'ensemble des étudiants et non pas seulement aux membres du CUREJ.

La direction du CUREJ souhaite organiser une réunion avec le SCD et l'IUT, qui paye également certains abonnements, afin d'optimiser les ressources bibliographiques disponibles en droit pour l'ensemble du pôle Pasteur. Il est proposé de demander au SCD la liste des revues en doublon (papier et électronique) et la liste des revues couvertes par nos abonnements au sein de l'université afin de pouvoir effectuer correctement ces arbitrages.

A. Haquet souligne que s'agissant de Dalloz et lexisnexis, il est aujourd'hui plus favorable à la version électronique que la version papier, notamment parce que cette dernière n'est pas toujours actualisée.

A la question de savoir si l'arbitrage doit être mené en département ou au sein de l'assemblée générale du CUREJ, J.-Ph. Derosier préfère la seconde solution puisque seul le CUREJ finance une partie de ces abonnements. A.-Th. Norodom propose alors d'inviter le SCD à participer à cette réunion qui aura pour but de supprimer les doublons et voir si les économies faites permettront la souscription à d'autres abonnements.

7. Activités 2013-2014

- a. Publication ouvrage collectif : le Patrimoine, PURH
- b. Publication des actes du colloque portant sur l'histoire du droit colonial, Karthala
- c. Publication des actes du colloque portant sur l'action humanitaire, De Boeck
- d. Publication des actes du colloque portant sur la délibération, PURH (devis de 3500 euros mais paiement d'un tiers donc 1500 euros pour le CUREJ ; 500 exemplaires).
- e. Colloque Action humanitaire – 11 octobre, organisé par A. Biad
- f. Colloque Finances publiques : l'Euro et l'impôt – 18 octobre, organisé par E. Diarra et B. Jean-Antoine
- g. Colloque La délibération – 7 novembre, organisé par J.-Ph. Derosier et M. Doray
- h. Colloque Jurisart BD et droit – 26 novembre
- i. Colloque expertise – automne 2014, organisé par Christian Pigache et Frédérique Eudier
- j. Colloque A. Haquet : « le statut de l' élu » pour automne 2014, n'entre pas directement dans les axes du CUREJ mais constitue un sujet d'actualité intéressant. Le colloque s'efforcera de répondre à deux questions : pourquoi il n'y a jamais eu de statut de l' élu et si on doit aujourd'hui adopter un statut de l' élu (droit de la décentralisation). La problématique centrale concerne finalement les conditions d'un statut de l' élu. L'idée du colloque fait suite à la création d'une mission d'information sur l'initiative du Président F. Hollande avec une possibilité de projet de loi l'année prochaine. Ce colloque réunirait les universitaires qui participeraient à la mission d'information, ceux qui peuvent travailler sur le sujet et les rapporteurs soit 15 personnes environ. Il s'agirait d'un colloque d'une journée ou une journée et demie avec la prise en charge du coût de la publication pour 2015. Un budget de 3500 euros pour 1 journée. Il est demandé à l'organisateur de proposer un budget détaillé avec d'autres sources de financement afin de connaître le montant de la subvention demandée auprès du CUREJ.

Colloque intercommunalité : interventions d'A. Haquet et de G. Quintane pendant la journée d'études commune avec les géographes, qui aura lieu le 4 octobre. A priori la dotation GRR ne sera pas épuisée, ce qui pourra poser des difficultés pour les demandes de financement ultérieures auprès de la région, dans le cadre du GRR.

Encore une fois est soulevée la question de l'articulation des équipes avec le CUREJ. A.-Th. Norodom fait le constat de nombreuses manifestations scientifiques organisées au cours de l'année 2013 mais un manque d'activités internes au sein de chaque équipe. Il appartient aux responsables d'équipe de dynamiser la recherche au sein du centre. L'AERES avait fait valoir lors de la dernière évaluation les risques d'une fusion des centres. IL faudra être capable de justifier l'intérêt du maintien des équipes et cela ne peut se faire que si chacune d'entre elles peut présenter un bilan scientifique. Pour l'instant, il existe des projets portés par des individualités mais il faudrait encourager davantage de synergie, notamment chez les privatistes.

A. Biad fait remarquer qu'il existe un problème d'ordre structurel. Deux réunions ont été organisées pour le CREDHO-DIC et il est très difficile de mobiliser les collègues. A chaque fois, une dizaine de doctorants était présent sans avoir beaucoup d'enseignants-chercheurs.

Ch. Willmann rend compte de la difficulté qu'il a rencontrée pour mobiliser les membres de l'IJE. Il souhaite organiser une séance de présentation des travaux des doctorants sans nécessairement parler de l'état d'avancement des thèses du fait de la réticence des directeurs de recherche. J.-Ph. Derosier fait remarquer que l'ED a un droit de regard sur cet état d'avancement des thèses dans le cadre de la politique de diminution de la durée des thèses et qu'il faudra peut-être organiser ces présentations au sein de l'ED.

C. Nivard envisage de mettre en place un groupe de recherche avec les doctorants et quelques collègues sur les rapports de systèmes. Ce sujet connu peut encore être traité de façon novatrice et permettrait de mobiliser toutes les spécialités du droit. Il s'agirait d'un projet qui s'étalerait sur un ou deux ans et aboutirait à une publication et l'organisation d'un colloque. La réflexion ne pourra être menée qu'à partir de la fin du second semestre de l'année universitaire 2013-2014.

JPh. Derosier présente deux idées de projet :

- L'organisation d'un important colloque international sur l'identité constitutionnelle en droit comparé. Il s'agit d'un thème beaucoup traité actuellement, c'est la raison pour laquelle il importe d'avoir de gros moyens pour que ce soit intéressant et novateur. Pour se démarquer, il souhaite faire venir des collègues et juges européens et étrangers. L'idée initiale était de l'organiser en marge d'Oslo, le congrès international des constitutionnalistes, mais le calendrier paraît trop serré. Ce sujet est suffisamment large pour permettre l'intervention de privatistes.
- La création d'un rendez-vous annuel en droit constitutionnel sur les institutions, sur le modèle du rendez-vous annuel organisé par le laboratoire d'Aix portant sur la justice constitutionnelle. Cette manifestation ne serait pas mise en place avant deux ans donc pas avant 2015. L'objectif est de prendre une institution à étudier pendant une journée avec des regards scientifiques, internes à l'institution et étrangers pour l'aspect comparatiste. Il faudrait envisager une publication annuelle qui serait un support servant la réflexion scientifique.

8. Budget

La capture SIFAC du budget du CUREJ est distribuée et présentée aux membres du Conseil.

Dépenses à venir 2013 : 13500 euros

- Colloque A. Biad : subvention CS 800 euros et Curej 1700 dont BQR
- Colloque finances publiques : 2000 euros
- Colloque QPC (IRIHS : 1400 + CS 800 + UFR 700) : 2000 euros
- Jurisart BD et droit : 800 euros
- ED : 7 soutenances + 1 HDR = 7000 euros

BQR : 6000 euros de subvention

- Reste 2395 euros
- Déjà payé : matériel informatique doctorants ; transports J.-Ph. Derosier Aix, C. Dounot Fréjus
- Engagé mais non encore payé : logo, transports J.-Ph. Derosier Allemagne, C. Dounot Albi
- A engager : transport ATh Norodom Aix (400 euros), documentation (280 euros)
- => reste finalement à engager : 1715 euros
- La proposition d'utiliser les fonds du BQR restant pour financer la publication des actes du colloque sur le traité de l'Elysée est retenue.

CUREJ CQD : reste 27868 euros

- - dépenses à venir 2013 = 14368 euros
- - site internet : 5000 euros = 9368 euros
- - abonnement : 2700 euros = 6668 euros

Propositions de dépenses : 3700 => resterait 2968 euros sur le CQD – dépenses éventuelles pour le colloque de Dakar, des précisions seront apportées sur ce point à la fin du mois d'octobre.

- traduction Valérie Parisot : 1200 euros : accepté
- Subvention colloque Aix « Regards croisés sur les Nations Unies » : 1000 euros : accepté si aucune autre dépense plus urgente n'est requise d'ici la fin de l'exercice
- G. Davy : numérisation des documents pour la bibliothèque de droit normand : 1500 euros : accepté

Dépenses prévues en novembre 2012 pour l'année 2013 et non exécutées :

- publication ouvrage droit colonial (3000 euros), reportée à 2015 ;
- publication ouvrage collectif reportée à 2015 ;
- colloque insolvabilité annulé.

En contre partie nous avons reçu un certain nombre de subventions qui nous permis d'assurer toutes nos dépenses et de pouvoir prendre en charge les soutenances de fin d'année pour l'ED :

- subvention IRIHS : colloque SFDI, traité de l'Elysée, délibération, ouvrage collectif
- subventions CS et région
- subvention BQR

9. Ecole doctorale

Le budget de l'ED est passé de 13000 à 9000 euros en 2013 alors que le nombre de soutenances a augmenté. C. Thierry ajoute que cette année il n'y a pas eu de DBM (rallonge budgétaire) en mai pour l'ED et ce sans justification de la part des services centraux.

Pour 2013, 11 ou 12 soutenances de thèse sont prévues ou ont été organisées ainsi que deux soutenances d'HDR (E. Dandine et A. Dionisi-Peyrusse).

Lors du conseil de laboratoire du 6 février 2013 avaient été établies les règles suivantes :

- Un forfait pour chaque soutenance, que l'ED devra rembourser : 450 euros pour les soutenances de thèse et 600 euros pour les HDR

- Décisions de février 2013 :

- Renégocier le forfait chaque année dans le cadre d'une discussion avec l'ED
- Si la soutenance coûte moins de 450 euros, l'ED ne rembourse que les sommes engagées
- Déplacements des doctorants pris en charge par l'ED ou par les conventions. Il est toutefois précisé aujourd'hui qu'au regard du budget allouée cette année à l'ED, celle-ci ne disposerait pas du budget suffisant pour financer l'ensemble des soutenances ainsi que ses activités.

- Conditions de prise en charge des frais :

- Forfait pour le repas de soutenance des membres du jury : prise en charge du dîner d'accueil du membre et de sa nuit d'hôtel si celui-ci arrive la veille au soir (cf. forfait décidé en CA : 90 euros la nuit) + déplacements en 2nd classe sauf exception (éloignement et durée du trajet). Un seul repas de soutenance des membres du jury, le bon de commande constituant la limite à ne pas dépasser.
- Il faudra indiquer l'absence de prise en charge de la partie excédentaire de la facture et obliger les prestataires à plus de transparence.

J.-Ph. Dom constate à la suite des discussions qu'il a menées avec la présidence que l'ED est considérée comme l'écho du CUREJ. En conséquence il propose que les décisions budgétaires concernant l'ED soient prises en commun au sein du CUREJ. Ce système serait plus efficace sans enlever le pouvoir du directeur sur le suivi, les allocations, les missions d'enseignement, etc. L'inconvénient est d'obliger le CUREJ à identifier l'ED dans son budget mais cela permettra peut-être de demander un budget plus important à la Présidence. J.-Ph. Dom rend compte des difficultés qu'il a pu rencontrées pour faire passer certains arbitrages auprès des collègues, une décision collégiale faciliterait le fonctionnement de l'ED et la gestion de son budget.

Ch. Willman ajoute que de facto il existe une gestion collective du CUREJ et de l'ED puisqu'une grande partie des soutenances sera prise en charge par le laboratoire.

Par ailleurs, J.-Ph. Dom propose de changer les statuts pour favoriser une alternance privatiste et publiciste ou un binôme.

J.-Ph. Derosier considère que l'idée d'une décision budgétaire commune est excellente mais risque d'entraîner à terme une diminution de la dotation par la Présidence. Sur la question de l'alternance, il précise qu'il faudrait inclure également les historiens du droit.

J.-Ph. Dom souhaite que l'ED conserve son budget mais que la décision budgétaire seule soit centralisée afin de favoriser une saine gestion collégiale par le CUREJ et faciliter ainsi la gestion par le directeur. Il propose l'établissement d'un règlement intérieur pour le fonctionnement budgétaire et un toilettage des statuts de l'ED.

Est discutée la question de savoir s'il faut nécessairement inscrire dans les statuts l'alternance ou la constitution du binôme au risque de ne pas pouvoir trouver les candidats au moment des élections.